



# SNUDI-FO

## Syndicat du Val-de-Marne

### Déclaration liminaire à la CAPD du 6 février 2020

Madame la Directrice académique,

#### **Plus que jamais Retrait du projet de retraite par points !**

Depuis deux mois, à l'appel des principales confédérations syndicales, les salariés de tout le pays ont engagé une épreuve de force majeure pour obtenir du gouvernement le retrait du projet de réforme des retraites censée mettre en place un régime dit universel de retraite par points.

Le 24 janvier, alors que des centaines de milliers de grévistes manifestaient à nouveau pour exiger le retrait de la réforme des retraites, le Conseil des ministres validait son projet de loi. Mais, le même jour, l'avis du Conseil d'État sur le projet de réforme des retraites était rendu public. Cet avis annule tous les efforts faits par messieurs Macron et Blanquer pour tenter d'accréditer l'idée qu'ils allaient revaloriser les traitements des enseignants afin de limiter les effets de la réforme sur leurs futures pensions. La pseudo-revalorisation est imprécise et contraire à la Constitution. En tout état de cause, Force Ouvrière continue de revendiquer l'abandon de ce projet de loi et le maintien du Code des Pensions civiles et militaires. En aucun cas, nous ne cautionnerons le marché de dupes consistant à accepter une hypothétique revalorisation qui s'étalerait sur 17 ans voire plus, et qui entraînerait en contrepartie allongement et annualisation du temps de travail, élargissement de missions et primes au mérite.

#### **Abandon des E3C : retour au BAC national avec épreuves nationales anonymes**

Dans les lycées, la mobilisation pour le retrait des E3C s'est répandue comme une traînée de poudre. Tournant le dos aux revendications des personnels et des lycéens, le gouvernement répond par une répression intolérable : charges de police, lacrymos, élèves molestés et séquestrés, présence de policiers anti-émeutes au sein des établissements, gardes à vue y compris préventives de lycéens.

La situation qui se développe dans les lycées incombe entièrement au Ministre. C'est pourquoi les organisations syndicales de l'académie de Créteil - SNFOLC, SNES, CGT et SUD - ont appelé les personnels à se rassembler devant le Ministère de l'Education nationale aujourd'hui à 11h, pour exiger l'abandon des E3C, le retour au bac national avec épreuves nationales anonymes, l'arrêt de la répression et la levée de toutes les sanctions contre tous les élèves et les professeurs.

## **Retrait de la loi de Transformation de la Fonction Publique - Maintien des CAP**

Les opérations de mutations 2020 s'inscrivent désormais dans le cadre général fixé par les « lignes directrices de gestion » (LDG). Nous revendiquons le rétablissement des prérogatives des CAP, et l'abandon des « lignes directrices de gestion » qui consistent à uniquement présenter aux organisations syndicales des principes généraux pour les opérations de carrière, mais sans leur permettre d'avoir connaissance préalablement des notes de service, et en ne réunissant plus les Commissions Administratives Paritaires. Nous exigeons la possibilité de pouvoir défendre auprès des services des DSDEN toutes les situations, toutes les demandes, en amont et tout au long des opérations.

### **Cité éducative de Créteil : Non à la zone franche !**

#### **Respect de la liberté pédagogique individuelle et des droits statutaires !**

Tous les enseignants de Grande Section des écoles situées dans le périmètre de la « cité éducative » de Créteil viennent d'être réunis par l'IEN-adjointe avec des représentants d'"Agir pour l'École », association dirigée par le Think tank Montaigne. Il s'agirait de contraindre tous les enseignants de Grande Section de maternelle à utiliser obligatoirement un même emploi du temps pour appliquer une même méthode pédagogique sur la phonologie, alors que notre statut des professeurs des écoles garantit notre liberté pédagogique et le choix des méthodes.

N'est-ce pas tenter de donner une couverture « pseudo-scientifique » au « projet éducatif territorial » qui, en réalité, remplace « instruction » par « éducation » et ouvre grand la porte de l'école à toutes les associations de toutes espèces, piétinant la laïcité et la neutralité de l'école. D'ailleurs, en regardant de plus près les partenaires officiels de cette association « Agir pour l'école » et du Think tank Montaigne, on trouve HSBC, AXA, la Société Générale, Dassault, les laboratoires Servier, Siemens ... Nous avons donc des banquiers, des marchands de canons, un laboratoire de l'industrie pharmaceutique qui s'est tristement illustré par son mépris de la santé de milliers de femmes avec le scandale du médiateur responsable de milliers de morts ... Tous ces gens-là sont donc maintenant devenus des spécialistes de la pédagogie et de l'humanisme.

Il y a quelques années, les banques, sous prétexte de projet pédagogique du lycée, avaient entrepris de sensibiliser les élèves du lycée Saint Exupéry de Créteil aux joies et beautés des placements boursiers, en s'immisçant dans les programmes du bac ... Le statut des enseignants avait été un bouclier protecteur des professeurs et des élèves et le tollé provoqué par l'initiative les avait contraints à y renoncer.

Madame la directrice académique, les enseignants de GS de Créteil, dont les écoles ont été inscrites d'office dans le périmètre de la « Cité Educative », ont toujours un statut. Ils bénéficient toujours de la liberté pédagogique et donc peuvent décider d'utiliser telle ou telle méthode pédagogique.

N'en déplaise à ces initiateurs, qui souhaitent que la cité éducative devienne une zone franche où les droits et garanties statutaires des personnels disparaissent, afin de permettre que les prétentions des entreprises privées à redéfinir l'école selon leurs visées particulières soient mises en œuvre sans obstacle, les enseignants de ces écoles ont toujours un statut.

Les Inspecteurs de l'Education nationale qui, jusqu'à présent, avaient dans leurs fonctions un devoir de protection de l'école, des personnels, vis-à-vis des groupes de pression extérieurs ne peuvent avoir maintenant pour nouvelle mission, cité éducative oblige, de remettre les clés de l'Education nationale à « Agir pour l'école » et au Think tank Montaigne dont les représentants viendraient dans les classes. Encore une fois, le statut des enseignants existe. Les IEN, et vous-même, devez le faire respecter.

Comment ne pas faire de parallèle entre les E3C qui détruisent le baccalauréat comme diplôme national en substituant le contrôle continu aux épreuves finales anonymes et les cités éducatives qui instaurent une zone d'exception où les droits statutaires des personnels qui garantissent les programmes nationaux et les droits des élèves devraient s'estomper au profit d'associations représentants des intérêts privés ?

Le SNUDI-FO 94 réaffirme sa totale opposition à la mise en place de cités éducatives et vous demande de garantir ici qu'aucun enseignant ne se verra contraindre à accueillir dans sa classe un représentant d'une association, ni même à utiliser une méthode pédagogique qu'il n'a pas choisi.

### **Après l'arbitraire de PPCR : Évaluez-vous les uns les autres !**

Nous avons aussi été alertés par des collègues d'une circonscription de Créteil à qui, sous couvert du plan de formation, il est demandé d'évaluer les compétences pédagogiques des collègues de leur école. Vous connaissez notre totale opposition à PPCR, aux entretiens de carrière et à tout l'arsenal de subjectivité de ce nouveau système d'évaluation qui aboutit à ce que les collègues bénéficiant d'une promotion accélérée sont maintenant, dans les faits, choisis par leur IEN puisque la « valeur professionnelle » est le critère déterminant devant tous les autres, en particulier devant l'AGS.

Mais un nouveau pas semble franchi, dans cette circonscription, puisque maintenant les collègues devraient s'évaluer les uns les autres dans la même école en remplissant une grille avec 4 pages d'items, digne d'un livret d'évaluation de l'enseignant. Il n'est pas précisé si ce nouveau « carnet de suivi de l'enseignant » sera mis en ligne et si les évaluations de ses pairs suivront le collègue s'il change d'école ou encore si le livret du maître évalué par ses collègues figurera dans son dossier professionnel. Je ne puis résister à vous énumérer une partie des items :

- Utiliser un « parler professionnel » avec un lexique précis et des formulations adaptées
- Se met à la hauteur des enfants avant de s'adresser à eux
- Utilise des phrases courtes, intonations très marquées, un débit ralenti

...

Madame la Directrice Académique, nous demandons que cette « formation » que l'on pourrait baptiser « évaluez-vous les uns les autres » soit annulée.

## **Le SNUDI-FO 94 demande que les sommes prélevées aux collègues pour avoir participé à l'hommage à Christine Renon soient restituées**

En conclusion, face au torrent de tentatives de remises en cause de nos droits, de nos conditions de travail, de nos rémunérations, de notre retraite, de nombreux collègues s'interrogent : « notre Ministre et nos responsables ont-ils oublié Christine Renon ? ».

Tous ceux qui ont participé, le 3 octobre, à l'hommage qui a été rendu à notre collègue qui était directrice à Pantin, ont pu constater sur leur feuille de paye qu'en tout cas le retrait de salaire pour le 3 octobre n'avait pas été oublié. Ce cynisme rejoint celui de la Ministre du travail qui s'oppose au congé de 12 jours pour le deuil d'un enfant, car cela hausserait le coût du travail ! Le SNUDI-FO 94 demande la restitution immédiate des sommes prélevées aux collègues dans le cadre de la journée du 3 octobre.